

Date: 20030606

Dossier: 166-2-31041

Référence: 2003 CRTFP 41



Loi sur les relations de travail
dans la fonction publique

Devant la Commission des relations
de travail dans la fonction publique

ENTRE

ANN MARIE ELIAS

fonctionnaire s'estimant lésée

et

CONSEIL DU TRÉSOR
(Développement des ressources humaines Canada)

employeur



Devant : Ian Mackenzie, commissaire

**Pour la fonctionnaire
s'estimant lésée :**

Barry Done, Alliance de la Fonction publique du Canada

Pour l'employeur :

Robert Lindey, avocat, et Cynthia Myslicki, avocate

Affaire entendue à Winnipeg (Manitoba),
les 4, 5 et 6 septembre 2002.

DÉCISION

[1] Le grief en l'instance était à l'encontre du congédiement de Ann Marie Elias, le 30 novembre 2000. L'instruction de l'affaire a commencé le 4 septembre 2002 et s'est poursuivie pendant trois jours. Durant ces trois jours, quatre personnes ont témoigné pour le compte de l'employeur.

[2] Le 10 décembre 2002, avant la reprise de l'audience, les parties m'ont informé qu'elles avaient entamé des discussions afin d'en venir à un règlement et elles ont sollicité mon aide à cet égard.

[3] Au moyen d'une lettre datée du 1^{er} mai 2003, l'agent négociateur a informé la Commission que le grief était retiré étant donné que les conditions du règlement avaient été respectées.

[4] La procédure relative au grief en l'instance est dès lors terminée et le dossier de la Commission est classé.

**Le commissaire,
Ian Mackenzie**

OTTAWA, le 6 juin 2003.

Traduction de la C.R.T.F.P.